

Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 28 septembre 2021

Présents :

Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Stéphane MARI - Jérémie LANDREAU -
Stéphanie GRONDIN - Patricia GAU - Naji YAHMDI - Isabelle DULAURENS -
Catherine DAUNY - François SZTARK - Emmanuel MAGES - Marc GATTI -
Fatima BIZINE - Sabine JACOB-NEUVILLE - Annie LADIRAY - Dominique
MOUSSOURS-EYROLLES - Marie-Céline LAFARIE - Jean-Pierre
BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Laurent DESPLAT -
Fatiha BOZDAG - Maxime MARROT - Christian CHAREYRE - Marie-Claire
KARST - Sylvie VIEU - Stéphane COMME - Nathalie BRUNET - Cem ORUC -
Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ - Ludovic BIDEAU - Eva MILLIER - Véronique
CARLOTTI - Sébastien SAINT-PASTEUR - Laure CURVALE - Philippe CERNIER
- Anne-Marie TOURNEPICHE - Jean-Paul MESSÉ - Sylvie BRIDIER - Alhadji
NOUHOU - Michaël RISTIC - Christel CHAINEAUD - Élodie CAZAUX

Absents ayant donné procuration :

Stéphane MARI	procuration à Jérémie LANDREAU (pour DEL2021_287, _288, _290, _291, _295, _296, _297, _298)
Benoît RAUTUREAU	procuration à Ludovic BIDEAU
Benoît GRANGE	procuration à Fatiha BOZDAG
Emmanuel MAGES	procuration à Pascale PAVONE (pour DEL2021_282, _283, _287, _288, _290, _291, _295, _296, _297, _298)
Valérie WASTIAUX GIUDICELLI	procuration à Catherine DAUNY
Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ	procuration à François SZTARK (pour DEL2021_282, _287, _288, _290, _291, _295, _296, _297, _298)
Christel CHAINEAUD	procuration à Michaël RISTIC (pour DEL2021_299, _300, _301)
Cédric TERRET	procuration à Laure CURVALE

Absents :

Fatima BIZINE (DEL2021_300) - Patrick CHAVAROT - Marie-Laure CARDINAL

Secrétaire de séance : Eva MILLIER

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du lundi 5 juillet 2021

Rendu compte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

aff n°DEL2021_282 : Détermination du nombre d'adjoints

Le Conseil Municipal décide :

- de fixer à treize le nombre d'Adjoints au Maire de la Commune de Pessac.

Abstention de Mmes CURVALE, TOURNEPICHE, BRIDIER, CHAINEAUD, CAZAUX et de MM
SAINT-PASTEUR, CERNIER, MESSÉ, NOUHOU, RISTIC, TERRET.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

aff n°DEL2021_283 : Motion du Conseil Municipal de Pessac en faveur de l'interdiction de la captivité et de l'exploitation des animaux sauvages dans les cirques

Le Conseil Municipal décide :

- de se déclarer en faveur de l'interdiction de la captivité et de l'exploitation des animaux sauvages dans les cirques, et autres spectacles itinérants impliquant des animaux sauvages,
- de déclarer renoncer à la distribution ou à l'achat de places de spectacles de cirques ou spectacles itinérants mettant en scène des animaux sauvages,
- de se déclarer en faveur de la mise en place d'une réglementation nationale interdisant la présence d'animaux sauvages dans les cirques,
- de demander la mise en place de contrôles systématiques et la stricte application de l'arrêté du 18 mars 2011, pour tous les cirques et autres spectacles itinérants impliquant des animaux sauvages qui s'installeront sur la commune de Pessac, en s'assurant notamment de l'intervention d'un vétérinaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2021_284 : Motion relative à l'urgence climatique

La Ville de Pessac prend l'engagement de poursuivre et d'amplifier les politiques publiques suivantes :

- lancer une étude et développer l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments municipaux,
- lancer une stratégie bas carbone sur le territoire pessacais en (divisant par deux) réduisant nos émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2026 (trajectoire d'une division par 5 de nos émissions d'ici 2050),
- construire la centrale photovoltaïque sur la colline du Bourgailh,
- exonérer d'une partie de la taxe foncière en contrepartie de rénovation énergétique,
- engager le remplacement de toutes les chaudières à énergie fossile par des énergies renouvelables,
- s'engager à ce que les bâtiments neufs, dont la piscine Cazalet, l'école de musique et le groupe scolaire Georges Leygues soient construits et livrés selon une démarche de haute performance énergétique (neutre en carbone, tant pour l'énergie que pour les matériaux),
- construire un grand plan vélo pour répondre aux enjeux climatiques et sociaux et rendre notre ville plus apaisée, et donc moins saturée sur les routes et dans les transports publics,
- accentuer notre politique de plantation des arbres et de préservation des espaces verts,
- lutter contre l'étalement urbain en confortant la démarche d'urbanisme modéré dit « slow building ».

Il nous faut réunir l'intention et l'action au service de l'avenir de notre planète. A l'image du Pacte Européen pour le Climat, nous appelons à la rédaction d'un PACTE PUBLIC POUR LE CLIMAT qui engagerait l'ensemble des collectivités locales volontaires pour recueillir toutes les bonnes pratiques et assurer leur mise en œuvre à l'horizon 2026.

Mmes CURVALE, TOURNEPICHE, BRIDIER, CHAINEAUD, CAZAUX et MM SAINT-PASTEUR, CERNIER, MESSÉ, NOUHOU, RISTIC, TERRET ne prennent pas part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2021_285 : Plan vélo de Pessac - Adoption du plan d'actions 2021-2026

Le Conseil Municipal décide :

- d'adopter la stratégie locale du Plan vélo de la Ville de Pessac ;
- de valider le premier plan d'actions du Plan vélo de Pessac pour la période 2021-2026 joint en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent au Plan vélo de Pessac et à solliciter les subventions nécessaires à sa mise en œuvre.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2021_286 : Taxe foncière sur les propriétés bâties - Exonération en faveur des logements achevés avant le 1er janvier 1989 ayant fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie

Le Conseil Municipal décide :

- d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour une durée de trois ans, les logements achevés avant le 1^{er} janvier 1989 ayant fait l'objet de dépenses d'équipement en faveur des économies d'énergie ;
- de fixer à 50 % le taux de cette exonération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2021_287 : Aménagement de la Plaine des Arrestieux – Demandes de subventions d'investissement et plan de financement prévisionnel

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet d'aménagement de la plaine des Arrestieux et son plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les cofinancements nécessaires à ce projet,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant,
- d'inscrire les crédits au chapitre 13 du budget, articles 1322 et 13251.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2021_288 : Constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation d'études sur les émissions de gaz à effet de serre

Le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer au groupement de commandes entre Bordeaux Métropole et les communes d'Artigues-près-Bordeaux, de Bègles, de Bordeaux, du Bouscat, de Floirac, de Mérignac, de Pessac et du Taillan-Médoc pour la réalisation d'études sur les émissions de gaz à effet de serre,
- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement dont le projet figure en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout autre document nécessaire à sa mise en œuvre notamment les avenants à ladite convention,
- d'autoriser le coordonnateur du groupement à signer les marchés à intervenir pour le compte de la commune,
- de déclarer que les crédits seront prélevés au chapitre 011 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2021_289 : Avenant pour adhésion de nouveaux membres à la convention de groupement de commandes - achat d'électricité et services afférents

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la demande d'adhésion des ces nouveaux membres au groupement de commandes dédié à l'achat d'électricité et services afférents,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant relatif à l'adhésion de nouveaux membres annexé à la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2021_290 : Avenant pour adhésion de nouveaux membres à la convention de groupement de commandes - achat de gaz et services afférents

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la demande d'adhésion des ces nouveaux membres au groupement de commandes dédié à l'achat de gaz et services afférents,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant relatif à l'adhésion de nouveaux membres annexé à la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2021_291 : Modification du tableau des effectifs de la Mairie de Pessac au 01 octobre 2021

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les créations et suppressions de poste présentées ci-dessus,
- de dire que ces modifications viennent modifier le tableau des effectifs joint en annexe du budget primitif de la commune,
- de dire que les crédits nécessaires à ces ajustements sont inscrits au chapitre 012 du budget 2021.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2021_292 : Modification de l'organisation du temps de travail - Service des temps de l'enfant filières technique et sociale

Le Conseil Municipal décide :

- de modifier l'organisation du rythme de travail des agents de la filière sociale et technique (ATSEM, agents polyvalents des écoles élémentaires et responsables de sites scolaires) occupant un poste permanent de la manière qui suit :

- au cours du temps scolaire, 4 jours de 9h30 travaillés par semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi) pour tous et 7 Mercredis ALSH de 7h00 compris dans le temps de travail annuel. Ces mercredis seront des jours administratifs pour les RSS ;
 - 2 jours au cours de la période d'entretien de juillet-août seront dédiés à des formations/ sensibilisations/ informations.
- 1 jour supplémentaire pourra être identifié également lors des congés d'automne. Pour les RSS, 3 fois 2 heures de leur temps de travail seront dédiées aux conseils d'école.

- de dire que cette nouvelle organisation s'appliquera à compter du 8 novembre 2021.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2021_293 : Rue des Fauvettes – Régularisation foncière avec Bordeaux Métropole

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la cession à titre gratuit d'une emprise d'environ 90 m² à détacher de la parcelle DZ 562 à Bordeaux Métropole ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée aux conditions mentionnées ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2021_294 : Pontet Sud – Cession de terrains à LA FAB

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la cession à LA FAB, ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, des parcelles communales EW317 (4 153 m²), EW318 (12 m²), l'emprise d'environ 9 900 m² à détacher de la parcelle EW346 et l'emprise d'environ 290 m² à détacher de la parcelle EW303, aux conditions mentionnées dans la délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir ;
- d'inscrire les crédits au chapitre 77 du budget.

Abstention de Mmes CURVALE, TOURNEPICHE, BRIDIER, CHAINEAUD, CAZAUX et de MM SAINT-PASTEUR, CERNIER, MESSÉ, NOUHOU, RISTIC, TERRET.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

aff n°DEL2021_295 : Parc Pompidou – renouvellement du bail avec l'Etat pour les locaux occupés par la Trésorerie de Pessac

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le renouvellement du bail avec l'Etat ((Direction Régionale des Finances Publiques de la Nouvelle Aquitaine et du Département de la Gironde),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir,
- d'inscrire les crédits au chapitre 75 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2021_296 : Marché de fourniture de mobilier scolaire pour les écoles. Avenant N°2 au marché 18004.

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le rapport présenté et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant N°2 au marché 18004 ci-joint présenté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2021_297 : Soldes de marchés et leurs retenues de garanties - Années 2010 à 2015

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le versement des sommes sus-décrites équivalant aux retenues de garantie non restituées, sur le compte de recettes exceptionnelles n° 7788,
- d'autoriser M. le Maire à déléguer à ses services, le processus de ces opérations.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2021_298 : Modification statuts SDEEG

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les statuts modifiés du Syndicat tels qu'annexés à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Mme CURVALE et M.BIDEAU ne prennent pas part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2021_299 : Convention entre la Ville de Pessac et le Comité de Jumelage

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention de partenariat entre la Ville de Pessac et l'association « Comité de Jumelage et d'amitiés internationales de Pessac », relative aux développement des actions auprès des Villes Jumelées,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat,
- d'inscrire les crédits au chapitre 65 du budget de la Ville de Pessac.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2021_300 : Exercice 2021 - Répartition n°6 des crédits des subventions

Le Conseil Municipal décide :

- de procéder à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau annexé

à la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2021_301 : Convention de partenariat - Comité Départemental Handisport de Gironde

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention entre la Ville et le Comité Départemental Handisport de Gironde,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention,
- d'inscrire les crédits au chapitre 011, article 6232 du budget de la Ville de Pessac.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 21H20.